



COMMUNIQUE DE PRESSE

7 juillet 2020



M. le Préfet de Région a reçu le 29 juin les représentants des associations signataires de tous

les départements des Pays de la Loire, qui se mobilisent pour protéger la santé, la sécurité, le cadre de vie des habitants, l'environnement et le patrimoine architectural et paysager. L'objet de la réunion était de répondre à leur demande de moratoire, formulée à l'initiative de l'ADPH 44. Pendant plus de deux heures, Monsieur d'Harcourt s'est montré à l'écoute, particulièrement lorsqu'il s'est agi de santé ou de sécurité ; il a rappelé la prise de conscience de l'administration préfectorale concernant les problèmes des exploitations de Nozay et Puceul.

Ces exploitations, qui ont perdu plus de 300 animaux depuis la mise en service des éoliennes, sont en grande souffrance et l'une a dû cesser son activité. Il a été question de la mise en péril de ces exploitations agricoles, qui sont là parfois depuis plusieurs générations, alors même que la rapporteure de la commission Aubert à l'Assemblée Nationale a reconnu que « l'éolien ne sert pas la transition écologique ». Des interrogations sur la santé des riverains s'imposent quand le mal-être des animaux est constaté.

Le Préfet de Région a annoncé qu'il ne prononcera pas de moratoire, car sa ligne de conduite lui est dictée par la loi, les règlements et les décrets.

Les associations lancent un appel à leurs élus pour qu'ils prennent conscience de la menace sanitaire et sociale. Elles attendent maintenant la réponse de Madame Morançais, présidente de région, à leur demande de rendez-vous afin de connaître sa position sur le sujet de l'éolien.